

Arrêté III

relatif au règlement des sapeurs-pompiers d'OPRV :

Cahier des charges du (de la) secrétaire et administrateur (rice) des finances

Secrétaire

Organe électoral :	conseil du syndicat
Tâches :	gestion administrative pour l'assemblée des délégué(e)s et pour le conseil, établissement des PV pour les deux organes
Compétences financières :	le (la) secrétaire est compétent(e) pour l'emploi de crédits budgétaires disponibles relevant de ses tâches jusqu'à CHF 2000.00 par objet.
Supérieur :	conseil du syndicat
Subordonné :	aucun
Cadre de son traitement :	selon annexe V relatif au règlement d'organisation du syndicat.

Administrateur (rice) des finances

Organe électoral :	conseil du syndicat
Tâches :	tenue de la comptabilité selon MCH, tenue de la caisse, établissement des factures, encaissement des revenus, paiement des engagements, administration du patrimoine financier, établissement et actualisation du plan financier, établissement du budget, établissement du compte annuel
Compétences financières :	l'administrateur (rice) est compétent(e) pour l'emploi de crédits budgétaires disponibles relevant de ses tâches jusqu'à CHF 2000.00 par objet
Supérieur :	conseil du syndicat
Subordonné :	aucun
Cadre de son traitement :	selon annexe V relatif au règlement d'organisation du syndicat

Entrée en vigueur au ??????

Approuvé lors de l'assemblée des délégué(e)s du ??????

Au nom du conseil

Le président

La secrétaire

Patrick Villard

Christine Henriksen

.....